

# La feuille de Chou Vert

N°19

Mai  
2008

Le journal de la locale **ECOLO** Chastre

## EDITO La saga des déchets à Chastre : un bel exemple de pilotage à courte vue ?

### Petite rétrospective

En 2003, le gouvernement wallon (poussé en ce sens par des directives européennes contraignantes) décide de limiter la mise en décharge des déchets et fixe des échéances aux communes :

- pour 2008 : interdiction de mettre en décharge des ordures ménagères brutes et des encombrants ménagers non broyés ;

- pour 2010 : interdiction des encombrants ménagers broyés et des déchets organiques biodégradables.

Pour Chastre, cela signifie qu'on ne peut plus déverser les déchets à Mont-St-Guibert. La commune a l'obligation de conduire les déchets à l'incinérateur de Virginal. La conséquence pour le citoyen est l'augmentation du coût, à cause du transport, réparti sur tous les habitants !

Or, on constate que nous produisons de plus en plus de déchets à Chastre : de 2003 à 2007, nous sommes passés (au total, tous déchets confondus, triés ou non) de 475kg à 525kg par an et par habitant, avec un pic de 581 kg en 2006 ! (voir tous les chiffres et courbes en kg/hab. et en tonnage sur [www.chastre.ecolo.be](http://www.chastre.ecolo.be)).

Suite p 2

## Fêtez l'arrivée de l'été avec ECOLO et ses « Chastrottes » !

Le 21 juin, nous fêterons le premier jour de l'été... avec un concours de « Chastrottes » dans les rues de l'entité ! Une exposition à ciel ouvert et pour tous.

### Des Chastrottes, mais qu'est-ce donc que cela ?

Les « Chastrottes » (contraction de « Chastre » et de « marottes ») sont de sympathiques marottes (ou « poupées » ou « épouvantails ») fabriquées principalement avec des matériaux de récupération.

### Participez ! En réalisant une Chastrotte...

Tous les habitants de Chastre, qui souhaitent s'amuser avec nous, peuvent participer (maximum 2 Chastrottes par adresse). Inscrivez vous par téléphone au 010.65.97.05 ou par mail : [daniel.ryckmans@scarlet.be](mailto:daniel.ryckmans@scarlet.be)

Les « Chastrottes » auront une taille entre 1 et 2 m. Elles seront principalement fabriquées avec des matériaux naturels ou de récupération : en vieux bois, avec de la paille, avec de vieilles ferrailles, à partir de vêtements et de tissus usagés, etc. Pratiquement, vous exposerez vos « Chastrottes » du vendredi 20 au vendredi 27 juin devant chez vous, de manière visible de la rue.

Deux prix seront décernés sur base de : la beauté, l'originalité, l'humour, le thème choisi, la mise en scène de la Chastrotte dans son environnement, sa résistance aux intempéries !

### ... ou en votant pour une Chastrotte !

Une Chastrotte sera élue par tous les lecteurs de la Feuille de Chou Vert. Tous les habitants de Chastre pourront exprimer leur vote pour la Chastrotte de leur choix, au moyen du bulletin en page 4, avant le 27 juin à minuit.

Une autre Chastrotte sera choisie par un jury constitué par les organisateurs, composés de trois enfants et trois adultes de Chastre. Ce jury passera dans les rues pour découvrir les plus belles « Chastrottes » de l'entité.

**Prix de la population** : 75 euros en bons d'achats pour

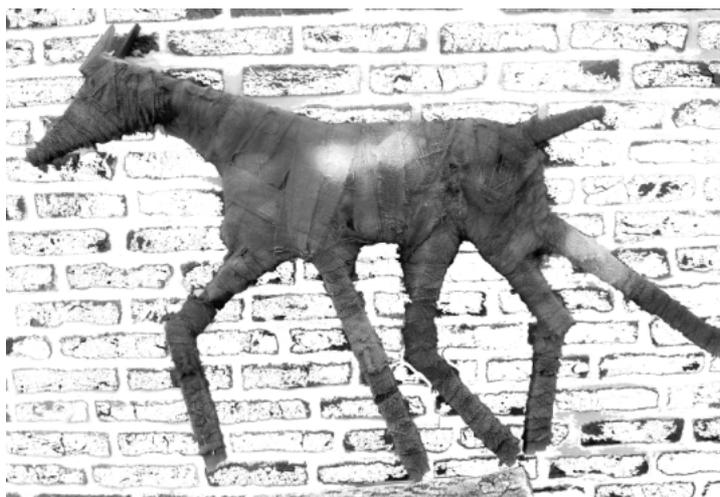
des produits bio et équitables auprès de commerçants locaux

**Prix de la locale ECOLO-Chastre** : un appareil photo numérique d'une valeur de 125€ !

Une manière de passer un bon moment à bricoler avec vos enfants, avec vos amis ou vos voisins et d'exposer vos réalisations aux regards des passants dans la rue. Toutes les Chastrottes seront visibles sur le site d'ECOLO-Chastre.

Règlement complet et d'autres exemples sur le site [www.chastre.ecolo.be](http://www.chastre.ecolo.be)  
Bulletin de vote en page 4

Marie-Agnès Gilot



## Comment la majorité politique à Chastre fait-elle face au problème ?

Elle envoie ce signal à la population : « Continuons comme avant (on a toujours fait comme ça !) » et elle va au tribunal pour tenter de forcer le Gouvernement wallon à revenir à la situation antérieure ! Cette décision a pourtant été prise au niveau européen depuis longtemps, elle est irréversible. Vaut-il mieux consacrer de l'énergie à contrecarrer ces mesures, à dépenser des frais d'avocats et à les faire payer au citoyen chastrois ou bien vaut-il mieux s'organiser autrement et agir préventivement ?

## Qu'en pense ECOLO ?

Depuis longtemps, ECOLO pense que la réaction actuelle n'est pas très responsable ni respectueuse de notre environnement. La mise en décharge est une pratique du passé. L'incinération ne vaut guère mieux et n'est acceptable que comme solution transitoire.

Une solution réellement durable est la **prévention** : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Produire (beaucoup) moins de déchets est l'objectif du Plan Wallon des déchets. Il vise aussi la protection de notre environnement et celle de notre portefeuille ! En rajoutant ce point au Conseil communal du 30 avril, ECOLO-Chastre a proposé d'adopter au plus vite un plan de prévention des déchets\*. La majorité vient de décider d'y consacrer un budget... en 2009 !

Deux solutions se présentent au citoyen chastrois :

1. Rester passif : je laisse faire les autorités communales et je paie la note. Je participe à la politique d'une commune qui ne prouve pas sa capacité à gérer ses déchets et se trouve dans le rouge.
2. Être actif : je consulte les propositions faites et je vois celles que je peux appliquer à mon ménage, à ma famille. Je suis convaincu de la nécessité de réduire mes poubelles et le montant que je paie pour mes déchets.

Les Chastrois sont champions du tri des déchets, ils pourraient être champions de la prévention, mais comment ? ECOLO-Chastre et d'autres organismes spécialisés dans ce domaine peuvent les y aider. Une série de petites mesures faciles et accessibles à tous sont proposées ci-contre.

**Andrée Debauche**

## Plus de déchets organiques à la poubelle !

Les déchets organiques, c'est à dire les déchets de cuisine (épluchures, filtre à café, coquilles d'œufs, reste de nourriture, fleurs fanées, petits déchets végétaux divers...) représentent environ 45% du poids d'une poubelle non triée.

Mais, en 2010, mettre de tels déchets dans les sacs poubelles sera tout simplement interdit, en vertu d'une directive européenne.

ECOLO vous invite à agir directement chez vous et pour votre ménage en faisant votre compost.

Cela fait des années (bientôt 10 ans...) qu'ECOLO propose régulièrement à la majorité actuelle de mettre en place une politique en matière de déchets organiques, qui soit dynamique, écologique, durable et qui **permettrait des économies** tant pour les habitants que pour la collectivité.

Nous demandons de relancer la formation des maîtres composteurs, de susciter la fabrication des composts et de subventionner l'achat de fûts composteurs. Pour vous aider et en savoir plus sur le compostage (comment faire, petites idées au quotidien...), ECOLO vous invite à consulter le site internet [www.chastre.ecolo.be/2001/compostage/compostage1.html](http://www.chastre.ecolo.be/2001/compostage/compostage1.html). Vous y trouverez un dossier complet sur le sujet et comment le pratiquer.

Vous y trouverez également des noms et des adresses de quelques chastrois qui pratiquent le compostage et qui sont prêts à vous donner les trucs et ficelles pour y arriver !

ECOLO pense qu'il est également urgent de mettre en place une récolte sélective des déchets verts et organiques pour les particuliers qui ne savent pas pratiquer le compostage à domicile.

Depuis peu à Gembloux, à l'initiative d'ECOLO, la commune organise la collecte des déchets verts : cela réduit de près de moitié le poids des poubelles de nos voisins !

Cela fait 10 ans que la majorité refuse, ce qui deviendra une obligation et la réalité à l'avenir.

**Daniel Ryckmans**

---

## Comment faire maigrir sa poubelle ?

Nous pouvons chacun-e alléger nos sacs poubelles en mettant tous les déchets organiques au compost (voir ci-contre l'article « La saga des déchets ») ou en élevant une poule dans un petit endos.

Il nous faut privilégier l'éco-consommation. Elle part de l'idée simple que le meilleur déchet reste celui qui n'est pas produit.

A notre niveau, nous pouvons

- éviter les emballages, refuser les suremballages et préférer l'achat de produits en vrac
- préférer des produits recyclables (par exemple des vidanges consignées au lieu des bouteilles en plastiques, des berlingots ou des cannettes)
- acheter de seconde main et revendre ou donner vêtements et équipements par le biais des brocantes, des greniers.

ECOLO-Chastre a proposé que la Commune de Chastre prenne contact avec les communes voisines pour étudier la possibilité de développer, avec l'IBW, une ressourcerie pour les objets mis en collecte d'encombrants.

Nous souhaitons aussi préparer l'adoption de la poubelle à puces (comme à Gembloux) : avec ce type de poubelles, plus de taxe unique mais un principe encore plus clair de pollueur/payeur.

Des conseils ? vous trouverez des adresses utiles et un dossier sur le site web d'ECOLO-Chastre

<http://www.chastre.ecolo.be/2001/econoconsommation/econoconsommation2.html>

## Démocratie dans le bulletin communal ?

La Locale ECOLO de Chastre a déposé une deuxième plainte auprès de la Commission du Pacte Culturel. Nous voulions en effet réagir à l'éditorial de Claude Jossart dans le « Bien Vivre à Chastre » de décembre. Nous tentons également de faire respecter le droit démocratique de la minorité de disposer d'un espace dans une revue financée (en partie tout au moins) par des deniers publics.

Le 18 septembre 2006, la Commission du Pacte culturel avait recommandé au Collège de Chastre d'ouvrir le magazine communal à la minorité. Cette Commission donne un avis (et seulement un avis) qui n'a pas été suivi d'effet à Chastre\*. Claude Jossart prétend que la minorité aurait refusé son offre de figurer dans le journal communal : c'est évidemment contraire à la réalité ! ECOLO-Chastre n'a jamais reçu cette proposition et le Bourgmestre n'a jamais pu produire la moindre preuve de ce « geste » qu'il dit avoir fait « au début des années 2000 ».

Sur ce dossier, on n'entend que le Maire – est-ce qu'il décide de tout ? Silence (gêné ?) du côté du CDH et du PS (par ailleurs demandeur d'un accès au journal communal de Nivelles). De plus, Claude Jossart anticipe déjà. Interrogé tout récemment sur Canal Zoom, le bourgmestre a déclaré *"Si j'ai maintenant une décision qui me vient d'un décret ou bien d'une loi ou bien d'une décision du Ministère de l'Intérieur de la Région wallonne, ben, on verra comment on peut faire pour contourner ça..."*

Nous avons déjà pu apprécier l'attitude de Claude Jossart face à la loi : par exemple lorsqu'il a fait de l'affichage électoral illégal (plusieurs fois) et lorsqu'il a contesté au tribunal le décret wallon sur les déchets. Venant de quelqu'un qui a eu l'ambition de devenir parlementaire, être à ce point « allergique » aux lois est inquiétant. Les citoyens de Chastre apprécieront !

Pour lire nos actions et réactions pour faire progresser la démocratie à Chastre, consulter <http://www.chastre.ecolo.be> (tapez *bulletin* ou *magazine* dans le moteur de recherche).

- Deux parlementaires ECOLO ont interpellé respectivement le Ministre Courard (12 mars 2008) et le Premier Ministre (24 avril 2008) pour que soient respectés les avis de la Commission nationale permanente du Pacte culturel.

Hélène Ryckmans

***"Si j'ai maintenant une décision qui me vient d'un décret ou bien d'une loi ou bien d'une décision du Ministère de l'Intérieur de la Région wallonne, ben, on verra comment on peut faire pour contourner ça..."***

Claude Jossart (bourgmestre) à Canal Zoom

*Vous auriez pu lire cet article dans le magazine communal, si celui-ci avait été ouvert à la minorité*

## Produire votre énergie grâce au « Tiers Investisseur » ?

Mais de quoi s'agit-il ?

Le 10 décembre dernier, lors de la deuxième soirée organisée par la locale ECOLO de Chastre sur les projets énergétiques pour les communes, le principe du tiers investisseur a été évoqué.

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Kyoto et donc de la réduction des gaz à effet de serre, le gouvernement a pris des mesures pour accélérer les économies d'énergie dans les bâtiments, principalement dans le domaine public et industriel, en mettant en œuvre un mécanisme de tiers-investisseur.

Cette formule en plein développement, est aussi très intéressante pour vous, particulier, surtout si vous n'avez pas la capacité d'investissement !

Le principe est assez simple, c'est une société, une entreprise, qui finance et exécute les travaux pour vous et qui vous permet ainsi de réaliser des économies d'énergie, sans que vous deviez déboursier l'argent nécessaire à l'investissement.

Ce « tiers » investisseur se rembourse ensuite par les économies financières réalisées suite à la diminution des factures d'énergie engendrée grâce à ses travaux. Vous continuerez donc à payer, le montant de votre facture d'énergie jusqu'à ce que le tiers investisseur soit remboursé, vous profiterez ensuite pleinement de la diminution de votre facture d'énergie.

Actuellement le principe du tiers investisseur est très intéressant pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. En effet, la Région Wallonne octroie des primes, des déductions fiscales et des certificats verts. Ces mesures permettent un remboursement plus rapide du tiers investisseur et accélèrent le moment où votre facture sera réduite !

Adresses utiles sur : [www.chastre.ecolo.be](http://www.chastre.ecolo.be)

Eric Limage

## Un nouveau souffle pour la CCATM ?

Une nouvelle Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) va tout prochainement être mise en place à Chastre.

Elle devra mettre les bouchées doubles pour remplir ses missions, à savoir : donner un avis au Collège communal (le bourgmestre et les échevins) sur tout ce qui concerne l'urbanisme (permis de lotissement et d'urbanisme, aménagements) et également la mobilité.

Nous souhaitons qu'elle communique mieux les résultats de ses travaux aux citoyens et qu'elle ait, plus que par le passé, le souci de la protection de l'environnement.

En effet, l'ancienne CCAT, en place depuis 2000, a été priée de jouer les prolongations pendant deux ans en attendant la mise en place de la nouvelle CCATM. Cette prolongation a eu pour répercussion une CCAT peu active : très peu de réunions en 2006 et, en 2007, un seul PV de réunion. Conséquence : le subside de 1250 euros attribué par la Région wallonne a été perdu à deux reprises parce que la Commission ne s'est même pas réunie 6 fois sur l'année ! La CCAT doit pourtant se pencher sur tous les grands dossiers en cours : le collecteur, la rénovation du Castillon, la rénovation du site de la gare, le schéma de structure, les grands et les petits lotissements et leurs problèmes... En plus, le représentant de l'ancienne minorité qui devrait toujours y siéger n'est plus convoqué ! La majorité fait-elle semblant d'entendre les citoyens sur l'avenir de leur commune ? L'heure de la fin de la récréation a-t-elle désormais sonné ?

**Andrée Debauche**

## Appel à tous les amoureux des arbres

### Signalez les arbres et les haies remarquables

En 1989, la CCAT avait établi une liste des arbres et des haies remarquables de notre commune (remarquables pour leur intérêt paysager, historique, biologique, pour leur taille exceptionnelle, pour leur intérêt folklorique et religieux, ou pour leur fonction de repère géographique, etc.).

Cette liste n'a jamais été envoyée à la Région pour y être déposée officiellement : les arbres en question n'ont donc pas été protégés comme la loi le prévoit. Aujourd'hui par exemple, pour le village de Chastre, seuls 2 arbres sont recensés officiellement (contre plus de 25 dans la liste « non officielle »). Ainsi la drève, qui relie l'église à l'avenue du Castillon, n'y figure même pas.

Que faire pour sauver ce patrimoine naturel important et qui risque de se perdre un jour ? Vous manifester et signaler au service concerné de la Région Wallonne ([http://environnement.wallonie.be/dnf/arbres\\_remarquables/repertoire.html](http://environnement.wallonie.be/dnf/arbres_remarquables/repertoire.html)), à ECOLO-Chastre ou à Chastre-Biodiversité les arbres ou les haies qui vous paraissent « remarquables ». Le tri sera fait ultérieurement par des spécialistes. Un formulaire à télécharger est disponible sur le site précité ou sur demande auprès de Andrée Debauche au 010/65 68 98. Il doit être envoyé à l'adresse suivante : Martin Cleda, Attaché Avenue Prince de Liège, 15 5100 JAMBES  
Merçi d'avance pour votre aide !

**Andrée Debauche**



**Chou vert** au Conseil communal des enfants qui a réalisé une brochure sur les déchets, en espérant qu'elle sera bien relayée dans toutes les écoles et les familles.



**Chou blanc** à la majorité pour sa décision de continuer à verser des déchets à Mont-St-Guibert et d'intenter une action en justice financée par des deniers publics contre la Région wallonne. Beaucoup d'agitation pour rien ! La justice a tranché, nos déchets iront à l'incinérateur de Virginal.



**Chou rouge** à l'Echevin des travaux pour la communication lamentable aux riverains pour les travaux en cours dans la commune : bruit, pollution et danger dû à la vitesse excessive des engins de chantier ; ouverture et réouverture, déplacements de terre en tous sens et modifications des niveaux des berges et des sols dans Par delà l'Eau ; signalisation déficiente et manque à gagner pour les petits commerçants. Si les travaux du collecteur sont évidemment indispensables, et nous les approuvons, il est vraiment souhaitable que la remise en état se fasse dans le confort et la sécurité maximale. Il faut en tirer les leçons, mieux gérer et signaler les travaux à venir sur Cortil-Noirmont !

#### Conseillers Communaux

Hélène Ryckmans (081/61.34.58)

Andrée Debauche (010/65.68.98)

Thierry Henkart (010/65.06.14)

**CCATM**: Jacques Reybroeck (071/87.89.50)

**ALE**: Michel Geerts (010/65.60.55)

#### Conseillers CPAS

Jacqueline Colot (010/65.92.99)

Christian Langerome (010/65.16.67)

**ecolo.chastre@gmail.com**

**www.chastre.ecolo.be**

Editrice responsable : Andrée Debauche (010/65.68.98)

Rédacteur en chef : Charles Lemaire (081/61.34.58)

Secrétaire politique : Marie-Agnès Gilot (010/65.97.05)

## Bulletin de vote pour la Chastrotte (prix de la population) - voir page 1 -

**Blanmont** : Langerome - route provinciale,  
**Chastre** : Ryckmans-Gilot - av du Castillon, 20  
**Cortil-Noirmont** : Watteyne - Try des rudes, 54

**St Géry -Gentines** : Reybroeck - rue Port d'Arcole, 138  
**Villeroux** : Smolders - rue du village 33

**Un seul original par famille** – à déposer avant le vendredi 27 à minuit dans une des boîtes aux lettres suivantes :

Je vote pour la Chastrotte (bien la décrire) : .....

située à (numéro rue et village) : .....